

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
du port de Saint-Gildas à Houat**

DE-SEPEL2025-19

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 27 septembre 2024, portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Saint-Gildas à HOUAT,
- VU la désignation de la commune de HOUAT au titre des représentants du concessionnaire
- CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,
- SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaire : M. LE ROUX François

Article 2 :

Le conseil portuaire est désormais composé comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : M. PIERRE Gérard, conseiller départemental, vice-président du conseil départemental

Suppléant : Mme BELLEC Karine, conseillère départementale, vice-présidente du conseil départemental

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. LE FUR Philippe
M. LE ROUX François

Publié en ligne le 17/09/2025

Suppléants : M. GAILLARD Matthieu
Néant

3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUAT

Titulaire : M. LE ROUX Frédéric
Suppléant : Mme EYMARD Marie-Renée

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service eau, ports et espaces littoraux
Suppléant : Un agent du service eau, ports et espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. GODEFROY Pierre
Suppléant : Mme DUPIN Françoise

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : Mme HULAUD Kaourintine, conseillère régionale, ou son représentant
M. le directeur de la Compagnie Océane ou son représentant
M. le directeur de la NAVIX ou son représentant

Suppléants : Mme LE HYARIC Elen
Mme GAILLARD Aude
Un représentant des services ports ou liaisons maritimes de la région Bretagne

b) au titre de la pêche

Publié en ligne le 17/09/2025

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaires : M. LE ROUX Gwendal
M. PRONO Nicolas
M. LE GURUN Claude

Suppléants : M. LE BERRE Erwan
M. LE GURUN Emmanuel
M. TOURNIER Melen

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. AUVRAY Gilles
M. LE GURUN Laurent
M. SCOUARNEC Joseph

Suppléants : M. LE GURUN Marcel Louis
Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de l'environnement, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le

17 SEP. 2025

Le Président du Conseil départemental


David LAPPARTIENT